

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE N° 2023/38

Nature de l'acte : Domaine et Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé

CONTRAT DE PRET A USAGE CONCERNANT DIVERS TERRAINS COMMUNAUX SIS A VALSERHONE AU PROFIT DU GAEC LA LECHERE

Le Maire de Valsershône,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération n° 22.104 du 19 juillet 2022 relative aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire,

VU l'arrêté municipal n° 2020/61 en date du 28 mai 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Françoise DUCRET, maire déléguée,

VU la décision n° 2021/121 en date du 1^{er} octobre 2021 entérinant la signature d'un contrat de prêt à usage concernant les parcelles communales suivantes : Commune déléguée de Bellegarde sur Valserine, cadastrées 018 A n° 157 – 160 – 163 – 164 – 165 – 194p - 207 - 208, lieudit « Sur les Rochers », 018 A 235, lieudit « La Turta », 018 AC 5 – 14 – 29, lieudit « Vormarin », et Commune déléguée de Chatillon en Michaille, cadastrées 091 A 1068, lieudit « Au Maillet », 091 A 640, lieudit « Champ Collet », 091 B 95 – 96p, lieudit « Veru », 458 ZB 68 – 69, lieudit « En Lachamp », 458 ZB 191, lieudit « Les Touvières », 458 ZB 127p, lieudit « Les Vignes », 458 ZC 308, lieudit « En Crozet », et 458 ZC 176p, lieudit « Aux Eplatières », au profit de la société dénommée Groupement Agricole d'Exploitation en Commun reconnu La Lechère, plus connue sous le nom « GAEC LA LECHERE », dont le siège social est à Valsershône (Ain) 625 chemin de la fin du Chêne,

VU la demande du GAEC La Lechère de renouveler le contrat de prêt à usage susmentionné, en ce non compris les parcelles cadastrées 091 B 95 – 96p, lieudit « Veru »,

CONSIDERANT l'accord de la Commune de Valsershône,

DECIDE

Article 1 - De mettre à disposition les parcelles communales suivantes : Commune déléguée de Bellegarde sur Valserine, cadastrées 018 A n° 157 – 160 – 163 – 164 – 165 – 194p - 207 - 208, lieudit « Sur les Rochers », 018 A 235, lieudit « La Turta », 018 AC 5 – 14 – 29, lieudit « Vormarin », et Commune déléguée de Châtillon en Michaille, cadastrées 091 A 1068, lieudit « Au Maillet », 091 A 640p, lieudit « Champ Collet », 458 ZB 68 – 69, lieudit « En Lachamp », 458 ZB 191, lieudit « Les Touvières », 458 ZB 127p, lieudit « Les Vignes », 458 ZC 308, lieudit « En Crozet », et 458 ZC 176p, lieudit « Aux Eplatières », d'une superficie totale d'environ 201 704 m², au profit du GAEC La Lechère, dont le siège social est à Valsershône

(Ain) 625 chemin de la fin du Chêne.

Article 2 - Cette mise à disposition est consentie et acceptée au moyen d'un contrat de prêt à usage, d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} avril 2023 pour se terminer le 31 mars 2026.

Article 3 - Ce prêt à usage est consenti et accepté à titre gratuit.

Article 4 - Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance publique du conseil municipal.

Article 5 - La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 6 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise :

- à Monsieur le Trésorier,
- Notifiée au prestataire.

Fait à Valsershône, le 6 avril 2023

Pour Le Maire,
Françoise DUCRET
Maire Déléguée.



Mise en ligne le : 13 avril 2023